

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 23 mars 2021

Séance ordinaire, tenue à 20 h à l'aula de Lully

Présent-e-s : Président : Karl-Anton Baumann
 Vice-Président : Guillaume Zufferey
 Secrétaire : Michel Jaggi
 Vice-Secrétaire : Lionel Rossini

Mmes et MM. André Baud, Véronique Berndt, Ariane Chassot, Mirella De Fusco Fehlmann, Eliane Demierre, Florian Dumalle, Aude Echard, Aurélie Friedli, Luc Gioria, Marie-Laure Graf, Julie Honegger, Natacha Jacquemoud, Pierre Jordi, Sandra Marconi, Patrick Moynat, Christian Perrier, Mathias Rentsch, Ivan Sierro, Stéphane Vuille.

Excusé-e-s : Mmes Catherine Dupasquier, Christine Nouvelle Damond et Isabelle Sermondade

Assistent également à la séance :

Mme Guylaine Antille : Maire
M. Cyril Huguenin : Conseiller administratif
M. Gilbert Vonlanthen : Conseiller administratif
M. Yves Duchosal : Chef du Département des Finances
M. François Stocco : Secrétaire général
Mme Eva Keiflin : Secrétaire au Secrétariat général
Mme Pierrine Saini : Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 février 2021
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Présentation du compte rendu financier (crédits budgétaires supplémentaires et comptes 2020)
6. Propositions du Conseil administratif :
 - a) PDCOM 1-2021-9 : élaboration de la stratégie d'évolution de la zone 5 (zones de villas)
 - Rapport de la commission Plan Directeur communal du 1^{er} mars 2021
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 10 mars 2021
 - Projet de délibération

7. Proposition du Conseil municipal :

- a) Pétition « Sauvons le parc public des Evaux »
- b) Motion du groupe VERSO intitulée : « *Maintenons les cartes journalières CFF* »

8. Informations

9. Questions

Le Président, M. Karl-Anton Baumann, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h 03 en souhaitant bienvenue à toutes et tous à cette réunion valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais électronique. **Le Président** salue la présence des Conseillères et Conseillers municipaux, de Madame le Maire, Guylaine Antille, ainsi que de Messieurs les Conseillers administratifs, Cyril Huguenin et Gilbert Vonlanthen. Il souhaite la bienvenue à Mme Eva Keiflin, collaboratrice de la Mairie, à M. Yves Duchosal, Chef du Département des Finances, à M. François Stocco, Secrétaire général, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Il les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon déroulement de cette assemblée. **Le Président** salue également la présence de la presse venue assister aux débats. Il excuse les absences de Mmes Catherine Dupasquier, Christine Nouvelle Damond et Isabelle Sermondade.

1. Acceptation de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est accepté par 22 voix pour (unanimité des membres présents).

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 février 2021

Mme Marconi relève qu'au point 7 de l'ordre du jour relatif à la désignation de Monsieur Christian Perrier au sein de la commission Culture et Espaces publics (page 6), l'ancien titulaire est M. Charbonnet, et non Mme Dupasquier.

- Sous réserve de la modification demandée, le procès-verbal du 9 février 2021 est adopté par 21 voix pour et 1 abstention (22 votants).

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président fait part de deux courriers qui ont été transmis au bureau :

- Un premier courrier émanant du Secrétariat général du Grand Conseil a pour sujet la consultation des communes genevoises pour les éventuels membres suppléants des conseils municipaux. Ce courrier indique que le Secrétariat n'a reçu à ce jour aucun retour des conseillers de notre hémicycle. Nous avons donc indiqué au fonctionnaire en charge du dossier que nous n'avions pas décelé un caractère contraignant en ce qui concerne d'éventuelles réponses. Ce dernier a confirmé que ce n'était pas impératif, mais a toutefois proposé un délai supplémentaire jusqu'au 30 mars 2021. Après discussion au bureau, si les Conseillères et Conseillers municipaux souhaitent donner suite, l'on propose de centraliser les réponses individuelles ou au niveau des groupes dans l'éventualité où les formations politiques sont unanimes sur le sujet.
- A été reçu un courrier de la Direction de Genève Région Télévision adressé à la Mairie de Bernex. **Le Président** propose d'en donner la lecture :
« *Cher Monsieur, je suis journaliste et je réalise une série de reportages intitulée "Le service après-vente de l'actualité", financée par la Ville de Genève via une bourse de soutien aux*

médias. C'est dans ce cadre que je vous contacte. L'association de journalistes professionnels impressum a récemment publié un communiqué dans lequel elle dénonce une violation de la presse suite à la décision de la Ville d'Onex d'interdire les prises d'image ou son lors des débats parlementaires sauf autorisation spéciale. Je fais le tour des communes genevoises sur ce sujet. Je souhaite savoir si, pour votre commune, vous autorisez ou non les journalistes à filmer, enregistrer ou prendre des photos lors des Conseils municipaux. Est-ce que cette disposition fait partie de votre règlement ? Si oui, depuis quand ? Si vous ne l'autorisez pas, pouvez-vous nous communiquer la raison de ce refus ou nous communiquer si vous seriez prêt à reconsidérer ce point ? »

Une réponse a été donnée à ce courrier, basée sur le règlement du Conseil municipal. Le **Président** en donne la lecture :

« Conformément au règlement du Conseil municipal de Bernex du 26 février 2017, article 34, alinéa 4, les enregistrements et les photographies sont interdits, sauf autorisation spéciale, accordée par le Président du Conseil municipal. Ainsi, il arrive que le photographe officiellement mandaté par l'administration fasse quelques clichés. À ce jour, il n'y a pas eu de demandes particulières pour d'autres prises, photographies ou films. L'administration communale travaille autour de la mise en place d'un futur dispositif permettant la retransmission des débats, voire la mise à disposition d'images enregistrées. Au vu de la période et de la problématique de la pandémie, c'est en effet une option qui peut être envisagée. Aujourd'hui, aucune décision ferme n'a été prise et le Conseil municipal, compétent pour modifier le règlement, n'a pas statué. »

4. Communications du Conseil administratif

Mme le Maire, Guylaine Antille, fait part des communications suivantes :

Suivi de la résolution des groupes Verso et PDC

La résolution des groupes Verso et PDC intitulée « Pour prévenir les expulsions de locataires et sous-locataires » a été transmise à l'ACG pour traitement.

Le comité de l'ACG, dans sa séance de ce jour, a pris acte de cette résolution et a répondu que cela n'entraîne pas dans le champ de ses compétences.

Dénomination des voies du quartier de Saint-Mathieu

Le Conseil d'État a validé les propositions de la commune de Bernex concernant les dénominations de voies du quartier de Saint-Mathieu et du parc agro-urbain :

- Place de Pré-Marais
- Promenade du Décanat
- Chemin de Saint-Mathieu
- Parc des Molliers

Question posée lors du CM du 9 février 2021

Question de M. Luc Gioria : si le référendum est un droit, il a également un coût. Dans le cas particulier du référendum à venir concernant la Goutte de Saint-Mathieu, M. Gioria souhaite avoir une évaluation de ce que cette opération va coûter à la commune.

Les équipements prévus à la Goutte de Saint-Mathieu vont potentiellement générer plusieurs centaines d'emplois. Le manque à gagner en termes de rentrées fiscales en cas de NON au déclassement de cette zone représente donc des sommes importantes. Le montant a été évalué à un demi-million de francs. Le coût de la campagne pour le OUI que les Autorités ont décidé de mener représente environ 6'000 francs.

À cela s'ajoutent des frais déjà engagés :

- Étude des besoins communaux en installations sportives d'un montant de CHF 17'000.- ;
- Travail des différents services (Urbanisme, Affaires sociales, Sport, Culture et communication) pour définir le programme communal et préparer/participer au concours, soit plusieurs centaines d'heures ;
- Jetons de présence des conseillers municipaux liés à ce sujet.

Enfin, sur les CHF 1,2 million de crédit d'étude relatif aux équipements communaux au sein de la Goutte (voté en mai 2019), CHF 140'000.-, correspondant à la part communale des frais du concours d'architecture, seront facturés à la commune.

5. Présentation du compte rendu financier (crédits budgétaires supplémentaires et comptes 2020)

Le Président passe la parole à M. Vonlanthen.

M. Vonlanthen observe que l'année 2020 aura vraiment été marquée par cette pandémie qui nous occupe encore et qui va certainement engendrer d'autres crises financières, économiques et sociales. Cette année a aussi été surprenante au niveau des comptes. Le Conseil municipal a voté un budget déficitaire à hauteur de CHF 232'562.-. Le résultat, in fine, est positif, avec un montant de CHF 350'519.-. Ce résultat s'explique par plusieurs éléments.

Distribution d'un document relatif aux comptes 2020

M. Vonlanthen propose de commenter le document distribué aux Conseillères et Conseillers municipaux.

- Les revenus s'élèvent à CHF 35'375'835.-, soit une augmentation 1,5 % par rapport aux revenus qui étaient budgétés.
- Les charges s'élèvent à CHF 15'025'316.-, soit une diminution de 0,2 % par rapport au budget.
- Le document présente également les comptes par Direction, le compte de résultats échelonnés par nature, le bilan au 31 décembre 2020 ainsi qu'un fromage qui résume les dépenses et recettes d'investissement 2020.
- Les investissements nets se sont élevés à CHF 3'775'173.- alors que le budget était de CHF 13'860'000.-. Environ 10 millions d'investissements n'ont donc pas été réalisés.
- La dernière page du document montre l'évolution de la dette, avec une réduction constatée au 31 décembre 2020.

M. Vonlanthen propose de revenir plus en détail sur certains éléments de la page 3 du document (compte de résultats par nature) :

3 Charges d'exploitation

- 30 Charges de personnel : environ 3 % d'augmentation due au personnel intérimaire et au passage d'une provision pour le paiement de la prime au personnel.
- 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation : réduction de 7,5 % due à l'annulation des événements en raison de la pandémie (événements sportifs, culturels et scolaires, notamment les Promotions). **M. Vonlanthen** relève néanmoins la volonté de la commune de maintenir un certain nombre d'événements pour la population.
- 33 Amortissements : le fait de ne pas avoir utilisé la totalité du budget d'investissement (environ 10 millions non dépensés) amène une économie de l'ordre de 1 million par rapport au report de ces amortissements.
- 36 Charges de transfert : ces charges concernent les prestations fournies par des entités telles que le SIACG, le GIAP, le SIS, le CIV, CRI 201 et les Evaux.

4 Revenus d'exploitation

- 40 Revenus fiscaux : **M. Vonlanthen** rappelle que plus de 70 % des revenus communaux proviennent des personnes physiques. Les variations par rapport au budget sont ici faibles et

l'on constate une petite réduction de 1 %. Par contre, si l'on compare aux comptes 2019, la réduction s'élève à 5 %.

- 41 Revenus régaliens et de concessions : une bonne et inattendue nouvelle concerne ici l'exploitation de la gravière. CHF 300'000.- avaient été budgétés pour être très prudents, mais CHF 800'000.- ont été enregistrés dans les comptes. CHF 556'000.- ont été assez vite confirmés et un montant supplémentaire de CHF 239'000.- s'est ajouté à cela suite au dernier survol de drone sur le site effectué au début de l'année. Ce montant supplémentaire non négligeable explique l'exercice bénéficiaire. Concernant les graviers, **M. Vonlanthen** rappelle la contestation par rapport aux 100'000 m³ qui sont estimés à CHF 6.-. Cela représente environ CHF 600'000.- pour lesquels la commune est en procédure. Du point de vue de la commune, ces CHF 600'000.- sont dus, mais compte tenu du risque, ils ont été provisionnés à hauteur de 50 %. Le service des affaires communales a conseillé au moins 30 % de provision, mais sachant que l'on pouvait aller jusqu'à 50 %, il a été décidé de provisionner cette somme à hauteur de 50 %.
- 46 Revenus de transfert. Cette nature concerne la péréquation. Ces revenus sont à peu près stables et comprennent également l'état civil et les facturations.

Résultat d'exploitation

- 34 Charges financières. La commune a eu une opportunité et l'a saisie, et c'était vraiment l'année où il fallait le faire. Il y a eu un coût et ce coût a pu être absorbé par les différents éléments présentés précédemment, pour ne pas péjorer encore davantage le résultat. À la commission des finances, **M. Vonlanthen** a expliqué que l'on avait procédé, compte tenu de la trésorerie, au remboursement anticipé de deux financements, un de 4 millions de francs et un de 1 million, que l'on a donc dénoncé. Pour rappel, lorsqu'un remboursement est effectué de manière anticipée, les instituts financiers facturent des pénalités. Dans ce cas, le coût s'est élevé à CHF 590'000.-, montant qui se trouve donc dans ce compte et qui a pu être payé. **M. Vonlanthen** précise qu'avec le gain sur la durée, si l'on devait réemprunter, vu les conditions nettement meilleures par rapport à ces deux emprunts, l'on estime l'économie à environ CHF 245'000.-. Cela valait donc vraiment la peine et au niveau du bilan, l'on constate une réduction de l'endettement. Lorsque les comptes le permettent, **M. Vonlanthen** estime qu'il vaut la peine de réduire l'endettement. L'endettement a pu être réduit d'un peu plus de 6 millions, ce qui est plutôt une bonne nouvelle, sachant que Bernex est à l'aube d'investissements beaucoup plus importants et d'un endettement qui va prendre l'ascenseur ces prochaines années.
- Par ailleurs, un autre montant de 1 million de francs n'a pas été renouvelé, mais il n'a pas dû être dénoncé parce qu'il était à l'échéance.
- 44 Revenus financiers : cette nature concerne des redevances, locations, locaux et parkings. Ces montants ont été bien prévus.

M. Vonlanthen indique que le détail des comptes sera examiné à la commission des finances. Concernant le bilan au 31 décembre (page 4), il relève que l'endettement baisse de CHF 19'050'000.- à CHF 12'900'000, soit une réduction de la dette de CHF 6'150'000.-. Cela ressort également dans le graphique situé en page 6 du document.

En conclusion, tous ces éléments font que l'on a un exercice bénéficiaire. Beaucoup de ces éléments étaient totalement indépendants de notre volonté, mais cela est réjouissant pour la commune.

Au nom de Conseil administratif, **M. Vonlanthen** remercie l'ensemble des collaborateurs pour leur engagement durant cette année 2020 difficile et compliquée, où l'on a dû demander bien des contributions et de l'esprit d'initiative. Cela a permis d'offrir aux habitants de la commune de Bernex, notamment aux plus démunis, de nouvelles prestations, notamment avec la livraison de courses à domicile. Encore, des aménagements ont été recherchés pour maintenir des prestations, tout en tenant compte les mesures sanitaires, par exemple dans le cas des animations culturelles qui ont pu être maintenues.

M. Vonlanthen remercie également le responsable financier, M. Yves Duchosal, et son équipe qui ont permis de présenter ces comptes ce soir. Il invite maintenant les Conseillères et Conseillers municipaux à renvoyer les comptes à la commission des finances pour une étude plus approfondie, compte par compte.

Le **Président** remercie M. Vonlanthen de sa présentation et lance le vote sur le renvoi en commission Finances et Administration.

- **Le renvoi des comptes 2020 en commission Finances et Administration est accepté par 22 voix pour (unanimité des membres présents).**

6. Propositions du Conseil administratif :

a) PDCom 1-2021-9 : élaboration de la stratégie d'évolution de la zone 5 (zones de villas)

- **Rapport de la commission Plan Directeur communal du 1^{er} mars**

M. Rossini donne lecture du rapport de la commission Plan Directeur Communal (PDCom) du 1^{er} mars 2021 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 10 mars 2021** 

Mme Friedli donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 10 mars 2021 (annexes). Elle relève une erreur présente dans le rapport. Il faut lire : les commissaires recommandent par 9 voix pour d'accepter la demande de crédit, et non par 9 voix contre.

M. Vonlanthen indique que les Conseillères et Conseillers municipaux ont reçu aujourd'hui une information comme quoi le projet de délibération avait été modifié. Il explique que celui-ci a été adapté à la précédente demande de crédit du Plan Directeur Communal pour ce qui concerne les derniers points du dispositif et notamment l'amortissement. Lorsque la précédente demande de crédit pour le PDCom a été votée, la délibération indiquait, en trois points, de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif, et, dernier point, d'amortir ces dépenses au moyen de 5 annuités. La même délibération que précédemment a été reprise, ce qui explique la modification du document.

Le **Président** ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant pas demandée, le **Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu la révision du Plan Directeur Communal entamée par la commune de Bernex fin 2019 dans le but de le rendre compatible avec la dernière version du Plan Directeur Cantonal en y intégrant la transition écologique et l'amélioration du cadre de vie comme prismes de l'évolution de son territoire,
- Vu la modification très récente de la loi cantonale (LCI) et de son article 59 demandant que la planification communale prévoie expressément la stratégie de densification de la zone de villas, qui représente, à Bernex, un territoire non négligeable en superficie et connaît une pression de plus en plus forte de la part des propriétaires et des investisseurs,
- Vu la nécessité de définir une image directrice de chaque secteur de la zone 5 afin d'aider la commune à affirmer ses choix et ses conditions quant à leur évolution,
- Vu les délais imposés par l'Etat, la démarche doit aboutir fin 2021 pour être intégrée au Plan Directeur Communal et articulée avec le Plan Directeur des Chemins Piétonniers,

Commune de Bernex

- Vu le rapport de la commission « Plan Directeur Communal » du 1^{er} mars 2021,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 10 mars 2021,
- Conformément aux art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver la demande de crédit PDCOM 1-2021-9 pour élaborer la stratégie d'évolution de la zone 5 (zones de villas).
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 60'000.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense nette au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement en principe dès 2022.

7. Propositions du Conseil municipal :

a) Pétition « Sauvons le parc public des Evaux »

En préambule, le **Président** propose d'expliquer la méthodologie pour le traitement de cette pétition, conformément au Règlement du Conseil municipal et notamment l'article 50. Le Conseil municipal dispose de trois options pour traiter une pétition, soit :

- a) le renvoi en commission permanente compétente pour traiter l'objet de la pétition ou à une commission ad hoc ;
- b) le renvoi au Conseil administratif, en l'invitant à répondre aux pétitionnaires ;
- c) l'ajournement ou le classement.

Le Président ouvre la discussion sur ce sujet.

M. Gioria indique qu'il est toujours un peu sceptique lorsqu'il voit qui sont les meneurs de cette pétition. Il les appellerait « les défenseurs de paillasson ». Il ne parle pas ici des gens qui sont interpellés dans la rue et à qui l'on fait signer la pétition. Il est gêné par le fait que l'on retrouve les mêmes personnes ici que dans la pétition pour les bords de l'Aire parce qu'il y a trop de gens qui se baladent au bord de l'Aire. Ces personnes se retrouvent dans d'autres endroits aussi, notamment sur le référendum de la Goutte de Saint-Mathieu. Le droit démocratique est une très bonne chose, mais certaines personnes sont des « Neinsager » et l'on ne peut plus planter un clou, l'on ne peut plus rien faire. **M. Gioria** ne sait pas ce qu'il faut faire avec cette pétition, les trois options proposées lui conviennent, mais il souhaite rendre attentive l'assemblée au fait que l'on retrouve toujours les mêmes personnes derrière et notamment le signataire principal, bien connu à Bernex. **M. Gioria** fait de la politique depuis 20 ans et depuis 20 ans, cette personne a dit qu'il fallait faire venir le tram, que si l'on faisait venir le tram, il n'y aurait pas d'urbanisation à côté, etc. Ce monsieur sait tout, il a tout fait et tout vu, mais les intentions sont surtout de protéger autour de chez lui. Pour ces raisons, il s'agit d'une « pétition paillasson » de l'avis de **M. Gioria**.

Mme Demierre relève que certains points de la pétition ont déjà été discutés, notamment avec les représentants de l'Académie du Servette FC. La commission Durabilité et Sports a déjà passablement travaillé sur ce dossier et une partie des points de cette pétition ont été abordés dans la motion qui a été votée en décembre 2020. Pour ces raisons, **Mme Demierre** ne voit pas tellement l'intérêt de renvoyer la pétition pour traitement en commission Durabilité et Sports. Ce sujet est traité, il a déjà été traité et une motion aborde le sujet. Parce que les pétitionnaires doivent malgré tout recevoir une réponse, **Mme Demierre** fait la proposition formelle de renvoyer la pétition au Conseil administratif pour réponse.

Le Président ouvre la discussion sur cette proposition de renvoi au Conseil administratif, en l'invitant à répondre aux pétitionnaires.

M. Huguenin précise qu'il va recevoir les pétitionnaires après les vacances de Pâques, vendredi dans trois semaines. Si le Conseil municipal choisit cette option et l'encourage, il pourra donc, en qualité de Conseiller administratif, faire double casquette.

Le Président soumet au vote cette proposition de renvoi au Conseil administratif.

- **Le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 22 oui (unanimité des membres présents).**

b) Motion du groupe VERSO intitulée : « *Maintenons les cartes journalières CFF* »

Le Président passe la parole à M. Zufferey pour une entrée en matière brève et concise.

M. Zufferey explique que cette motion demande de s'opposer à la suppression des cartes journalières CFF proposées par la commune. Les CFF proposent de les supprimer, mais l'on sait que voyager en train a un coût, cela est cher et le succès de ces cartes est important. Pour ces raisons, le groupe VERSO propose de maintenir ces cartes.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière de la motion. Il rappelle que les discussions doivent être brèves et que chacun peut prendre la parole au maximum deux fois.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cette entrée en matière au vote.

- **L'entrée en matière sur la motion « *Maintenons les cartes journalières CFF* » est acceptée par 22 oui (unanimité des membres présents).**

M. Zufferey procède à la lecture de la motion (annexes).

Le Président ouvre la discussion sur la motion.

D'après ce qu'il a lu dans la presse, **M. Gioria** a compris que les CFF argumentent que les billets dégriffés existent et coûtent moins cher que les cartes journalières. Il observe que pour certains parcours, cela est vrai. Cependant, il est pour garder ces cartes qui sont plus faciles d'accès : il est en effet très facile de réserver une carte sur le site de la commune, puis d'aller la chercher à la Mairie. Il ajoute que parfois, il est vrai que l'on se fait attraper. Aussi, il lui est arrivé de prendre la carte journalière, puis de remarquer qu'avec un billet dégriffé, cela lui serait revenu moins cher, par exemple pour un trajet Genève-Zurich.

M. Vonlanthen indique que le Conseil administratif reçoit volontiers cette motion d'autant plus que le point 5 de l'ordre du jour de la séance de l'ACG de demain soir concerne justement la suppression

de ces cartes et qu'une proposition sera soumise à l'assemblée pour que l'ACG intervienne auprès de l'Alliance SwissPass pour s'opposer à cette suppression.

Mme Demierre observe que les billets dégriffés marchent surtout si l'on voyage seul. Si l'on est en famille ou en groupe, il est très compliqué d'obtenir des billets dégriffés, ce qui n'est pas le cas avec les cartes journalières communales. Cette suppression est donc en défaveur des familles et des groupes. Les billets dégriffés fonctionnent très bien pour les transports professionnels, mais cela marche beaucoup moins bien pour les loisirs et les familles.

Mme Chassot relève que les transports publics locaux et régionaux sont inclus dans les cartes journalières, ce qui n'est pas forcément le cas pour les billets dégriffés. Par exemple, pour un trajet Bernex-Sion en billet dégriffé, l'on est obligé de payer le ticket de bus en plus. Par ailleurs se pose la question des horaires, car un billet dégriffé oblige à respecter le train sur lequel l'on a pris le billet. **Mme Chassot** est d'avis que pour certaines conditions de voyage, il est effectivement plus désagréable de voyager avec un billet dégriffé. Elle relève que les CFF faisaient probablement mention de la carte journalière dégriffée, mais elle pense que celle-ci n'est pas forcément aussi avantageuse qu'une carte journalière communale. Pour ces raisons, elle est d'avis qu'il y a tout intérêt à agir pour maintenir ces cartes journalières.

Mme Friedli précise que les cartes journalières CFF vont aussi être supprimées. Ce n'est donc pas de cela qu'il s'agit. Les CFF ont annoncé que les billets dégriffés allaient aussi s'étendre, pour notamment prendre en compte le trafic régional et les courts parcours. Néanmoins, **Mme Friedli** pense que ces deux offres sont différentes et si ces cartes sont supprimées, toute une partie de la population qui profite du train à travers ces cartes ne prendra plus le train. Pour cette raison, il est important de maintenir ces cartes journalières. Aussi, l'argument des CFF de dire que cela faisait du travail aux communes qui devaient les redistribuer ne lui semble pas du tout pertinent. Cela a été démontré parce que de nombreuses communes se sont opposées à cette suppression. **Mme Friedli** pense qu'il est aussi important que la commune de Bernex, dans laquelle l'on constate que les gens profitent beaucoup de cette offre, s'oppose publiquement à cette suppression.

Mme Jacquemoud demande quelle est la quantité annuelle des cartes journalières délivrées à Bernex.

Mme le Maire répond que 12 cartes sont offertes par jour et que celles-ci sont pratiquement utilisées à 80 %.

M. Perrier estime que l'on ne peut que soutenir la motion qui est présentée ce soir, d'autant plus que les billets dégriffés ne sont souvent que pour une seule course. Dans le cas d'un voyage aller-retour, l'on aura par exemple un billet dégriffé pour l'aller, mais pas forcément pour le retour.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** met cette motion au vote.

- **La motion « Maintenons les cartes journalières CFF » est acceptée par 22 oui (unanimité des membres présents).**

8. Informations

Le Président rappelle qu'il s'agit d'informations à portée générale, que l'on ne pose pas de questions et que les informations ne sont pas débattues.

Gilbert VONLANTHEN :

Repas de Pâques de la Fondation Block

Le repas de Pâques n'aura malheureusement pas lieu cette année compte tenu de la pandémie. Une lettre et une boîte de chocolats seront toutefois offertes par la commune.

Commune de Bernex

Conférence des aînés

Cette dernière devait avoir lieu en mars, mais elle est également annulée et reportée à une date ultérieure.

Projet « Un pandélien »

Il s'agit d'une nouvelle initiative intergénérationnelle proposée par la FASe en collaboration avec les services sociaux des communes de Bernex et Confignon. Elle vise, dans ce contexte de crise sanitaire, à sortir les aînés et activer les jeunes.

Le principe : inviter les aînés à des repas en petits groupes (le nombre dépend de la situation sanitaire et des mesures en vigueur).

Les repas auront lieu 3 midis par semaine, une fois à Bernex, une fois à Confignon et une fois à Cressy.

Les jeunes, encadrés par les TSHM, se chargeront d'accueillir les aînés, de servir les repas préparés par un traiteur et d'animer ce moment de partage. Les services sociaux assurent quant à eux les possibles demandes de transport.

L'opération est prévue de s'étendre jusqu'à la fin de l'année.

Le budget, d'environ CHF 40'000.- fait l'objet d'une demande de financement intégral auprès de la Fondation Leenardt qui encourage ce type de projet.

Promotions scolaires

Un nouveau concept de promotions scolaires a été mis sur pied de manière à assurer aux enfants de nos trois écoles une fête de fin d'année, compatible avec la situation sanitaire. Il n'y aura donc pas de cortège et de fête dans la zone sportive, mais une fête pour les enfants dans chaque école avec un spectacle et goûter offert. De plus, des manèges seront installés dans la zone sportive et chaque école viendra profiter de ces attractions sur une journée.

Guyline ANTILLE :

Autres actualités culturelles

- **Report des Rencontres musicales Années 80 en 2022**

Le thème des années 80 est reporté à 2022, car, par excellence, ce thème amène à danser, chanter et se rencontrer. Ce thème aurait déjà dû avoir lieu en 2020 et avait été reporté à 2021. Le service culturel travaille actuellement pour organiser un événement musical de la rentrée, compatible avec les restrictions prévisibles. Cet événement aura lieu en septembre sur le même week-end habituel des Rencontres musicales. Le nouveau concept sera dévoilé prochainement, au cours du printemps.

Communication

Le nouveau site internet de la commune, à destination de la population bernésienne et des autres, est en ligne depuis le 15 mars et offre de nouvelles fonctionnalités. Nous vous souhaitons bien du plaisir à en découvrir tout le contenu.

M. Gioria souhaite remercier la voirie qui a mis une nouvelle poubelle en haut du chemin de la Croix. Depuis quelques années, la poubelle débordait tout le temps et cette nouvelle poubelle tient la route.

Par ailleurs, **M. Gioria** félicite et remercie pour le magnifique parcours de course à pied qui a été mis en place avec la collaboration de la Course de l'Escalade. Il trouve que c'est là un joli partenariat, sachant que la course pédestre à travers le Coteau a malheureusement dû être annulée pour la deuxième année consécutive.

9. Questions

Le Président rappelle que selon les articles 41 et 42 du Règlement du Conseil municipal, qui traitent des questions, les questions écrites doivent être brièvement rédigées et succinctement motivées. Elles sont à poser au Conseil administratif, mais doivent être remises à la Présidence du Conseil municipal dûment signées. Les questions orales peuvent obtenir une réponse directe ou lors d'une prochaine séance. Il n'y a pas de débat possible, ni sur les questions ni sur les réponses.

Le Président informe l'assemblée qu'une question écrite a été adressée au bureau du Conseil municipal de la part de Mme Jacquemoud du groupe UDC. Il donne la parole à cette dernière pour la lecture de sa question.

Mme Jacquemoud indique que cette question écrite concerne l'application du Règlement de construction du village de Bernex LC 07 211 du 30 avril 1980. Il a été constaté que dans le CMNet, le règlement susmentionné est toujours disponible et devrait être de ce fait en vigueur à défaut d'un autre document le remplaçant. Lors de la commission GPA (Grand Projet et Aménagement), le Conseiller administratif, Monsieur Gilbert Vonlanthen, a précisé que celui-ci était caduc. Le Conseil administratif peut-il dès lors indiquer pourquoi celui-ci est toujours à disposition dans le CMNet s'il n'est plus applicable? Si ce règlement est caduc, pour quelles raisons? Si ce règlement est caduc, pour quelles raisons le Conseil administratif n'a-t-il pas demandé au Conseil municipal son abrogation? Et en est-il de même avec le Règlement de construction pour l'aménagement du village de Lully LC 07 212 du 30 mars 1980?

Mme Chassot demande si l'on a un suivi des vaccinations des personnes âgées de la commune qui sont éligibles et si l'on connaît éventuellement les pourcentages à ce sujet dans les homes pour personnes âgées qui se situent sur le territoire de la commune.

Mme le Maire répond que la commune n'a pas d'information sur le suivi de la campagne de vaccination, car cela concerne des questions sanitaires qui sont propres au médecin cantonal et aux organisations sanitaires au niveau du canton. La seule chose que la commune a faite est d'avoir mis à disposition un de ses locaux pour les tests rapides effectués par une des deux pharmacies. Le Conseil administratif a également décidé de répondre favorablement dans le cas d'une demande pour un centre de vaccination, mais pour l'instant, il n'y a pas eu de demandes.

Le Président clôt cette séance du Conseil municipal à 20 h 48 et remercie les Conseillères et Conseillers municipaux pour leur participation active.

**La prochaine séance est fixée au
mardi 11 mai 2021
à 20 h.**

Le Secrétaire :

Michel Jaggi

Le Président :

Karl-Anton Baumann